



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 165 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Megayla Ulana **Austin** (Guyana)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-seizième session la question intitulée « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. Pendant la partie principale de la soixante-seizième session, la Cinquième Commission s'est réunie en présentiel et par visioconférence, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Elle a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre 2021. Les déclarations et observations faites au cours des débats tenus en présentiel sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) rapport du Secrétaire général sur le don au Gouvernement soudanais d'actifs appartenant à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (A/76/504) ;
 - b) rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/585).

II. Examen du projet de résolution A/C.5/76/L.11

4. À sa 9^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations

¹ A/C.5/76/SR.9.



Unies au Darfour » ([A/C.5/76/L.11](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Japon.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/76/L.11](#) sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Rappelant la résolution 1769 (2007) du 31 juillet 2007, par laquelle le Conseil de sécurité a créé l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour une période initiale de 12 mois commençant le 31 juillet 2007, ainsi que les résolutions ultérieures par lesquelles le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération, dont la plus récente est la résolution 2559 (2020) du 22 décembre 2020, par laquelle le Conseil a décidé de mettre fin au mandat de l'Opération à compter du 31 décembre 2020,

Rappelant également sa résolution 62/232 A du 22 décembre 2007 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de l'Opération, dont la plus récente est la résolution 75/251 C du 30 juin 2021,

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

Dons d'actifs appartenant à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

2. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le financement de l'Opération ;

3. *Approuve* le don au Gouvernement soudanais d'actifs appartenant à l'Opération, d'un coût d'acquisition de 145 456 300 dollars et d'une valeur nette comptable de 55 291 700 dollars.

4. *Décide* de poursuivre à sa soixante-seizième session l'examen du point intitulé « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ».

¹ A/76/504.

² A/76/585.